

Extrait du SNUipp-FSU 65

<https://65.snuipp.fr>

SUSPENSION DE L'AIDE PERSONNALISEE dans le 65

- ARCHIVES - année 2010 / 2011 - Les actions - Actions modalités -



SNUipp-FSU 65

L'INTERSYNDICALE Premier degré Se-UNSA Sgen-CFDT SNUipp-FSU vous soumet un mot d'ordre de Suspension de l'Aide Personnalisée pour la rentrée de janvier.

Il est impératif de connaître très précisément les intentions de tous les conseils de maîtres à ce sujet. Cette action ne pourra être efficace que si elle est massivement suivie.

Rappel : En réponse à notre première enquête sur un mot d'ordre de suspension de l'aide personnalisée, 16 écoles seulement ont fait connaître leur avis. C'est trop peu pour engager le département dans cette action.

Lors de l'AG du mercredi 10 décembre, les personnels 1er degré présents ont souhaité relancer auprès de toutes les écoles du département cette proposition d'action.

Nous demandons donc à toutes les écoles du département :

- ▶ de débattre de la proposition de suspension de l'aide personnalisée ci-dessous
- ▶ de nous informer très rapidement (dès la veille des vacances et au plus tard la première semaine de janvier) si vous êtes d'accord pour vous impliquer dans cette action.

En fonction du volume d'écoles prêtes à s'engager, l'intersyndicale lancera le mot d'ordre départemental de suspension et l'info à la hiérarchie.

Nous vous joignons en pj des outils élaborés en intersyndicale pour informer, communiquer et débattre avec les parents et les usagers de l'école. Dans cette période d'attaques contre le service public, il est indispensable de mener le plus largement les actions en commun.

Voici le contenu de l'action que nous vous proposons
:

L'intersyndicale appelle les équipes d'école des Hautes-Pyrénées à voter en conseil de maîtres la décision de suspendre l'aide personnalisée à partir de la rentrée de janvier.

Cette action marque l'opposition de la profession à la suppression programmée par le ministère de 3000 postes de RASED.

Le service de l'enseignant (24 h devant élèves + 108 h annualisées) doit rester complet pour éviter les retraits de salaires.

SUSPENSION DE L'AIDE PERSONNALISEE dans le 65

A la place des heures d'aide personnalisée, chaque collègue engagé dans cette action compensera les heures d'A.P (comptabiliser précisément les heures) par :

- ▶ des heures de conseil de maîtres / cycle sur la difficulté scolaire (possibilité de travailler avec les RASED).
- ▶ inscriptions supplémentaires à des animations pédagogiques. C'est possible, car dans la majorité des circonscriptions, les très nombreuses animations pédagogiques ont des places libres. Emarger pour garder une preuve de votre présence.
- ▶ rencontres avec les parents des élèves en difficulté pour les informer des raisons de la suspension du soutien ; de préférence recevoir les parents en équipe.
- ▶ conseils d'école exceptionnels pour informer les municipalités concernées par l'organisation et les parents élus. Il faut obtenir le soutien des usagers de l'école.

Des écoles élémentaires sont déjà engagées dans l'action pour suspendre les A.P. en prenant indistinctement tous les élèves de la classe par petits groupes (ce qui se fait couramment en maternelle). Il faut continuer.

Nous souhaitons que cette action soit massivement portée par les collègues.

Il est préférable que cette action soit portée par tous les enseignants de l'école.

Cette action qui engage chaque collègue individuellement doit prendre une dimension collective par le nombre des collègues qui s'y engagent. Vous devez nous informer de votre implication dans cette action.

L'intersyndicale écrit à l'IA pour l'avertir qu'un mot d'ordre de suspension de l'aide personnalisée est envoyé aux écoles pour la rentrée de janvier.

Faites remonter parallèlement à l'IA les besoins quantifiés de suivi RASED (E, G, psy)



avant apres



tract parents



carte sapin